



Délibération du conseil d'administration n°2018/10/039

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018, et notamment son article 34

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 52 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 octobre 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 1 membre ne prend pas part au vote
- 1 abstention

DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 22 juin 2018.

Toulouse, le 8 octobre 2018

Le Président

Philippe RAIMBAULT



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FEDERALE

TOULOUSE MIDI-PYRENEES

du vendredi 22 juin 2018 INSA

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du CA

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,
Richard LAGANIER, administrateur provisoire de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier, excusé a donné procuration à R. Laganier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, excusé a donné procuration à B. Raquet
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,
Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé a donné procuration à C. Mascala
Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées, excusé
Virginie MAHDI, CNRS,

Personnalités qualifiées

Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée
Julie TRAKI, CGPME,
Anne-France LAIR, CFDT,
Michel SOUMET, CGT
Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé
Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé
Françoise BIR, CROUS,
Olivier BROSSARD, IEP, excusé a donné procuration à B. Pradin
Brigitte PRADIN, INU Champollion, excusée
Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à R. Lavenac
Isabelle CHMITELIN, ENVT,
Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA, excusé
Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse,
Jean-Yves FOURQUET, ENIT,
Narandra JUSSIEN, Mines Albi, excusé
Réjane LAVENAC, ENAC,
Dominique LE QUEAU, ONERA,
Sandrine VICTOR, INUC, excusée a donné procuration à M. Lalanne

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie, excusée a donné procuration à P. Raimbault
François CHOLLET, Toulouse Métropole, non désigné officiellement au jour du Conseil d'administration
Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé a donné procuration à V. Mahdi
Najat DELPEYRAT, Grand Albigeois,
Cathy DASTE DEPLUS, Grand Auch, non désignée officiellement au jour du Conseil d'administration

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE),
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Cécile CRESPI (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE),
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement)

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à O. Carreras
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),
Franck COCHOY (Ensemble autrement), excusé
Med Mohammed KECHIDI FSU et sympathisant(e)s, excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement),
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Grosclaude

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à R. Guivarch
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à S. Rose
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous),
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à C. Chassot

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE),
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),
David KHAN (FSU et sympathisant(e)s), excusé a donné procuration à M. Mongeau
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE),
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à P. Anson

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT),
Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),
Fabienne DENUC (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à S. Rose

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FERC), excusé a donné procuration à M. Soumet
Olivier HELIES (SNPTES), excusé a donné procuration à P. Piera

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT),
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE), excusé

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES),
Clément VARENNE (UNSA Education), excusé a donné procuration à C. Gadon

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP),
Edouard DANGLADE (UNI),

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), absent
Alexis COSTA (UNI), absent

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), absent
Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP),

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),
Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants),

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains), excusé a donné procuration à E. Danglade
Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants),

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice, Chancelière des Universités, excusée
Laurence IZARD, fondée de pouvoir de l'Agent Comptable de l'UFTMiP,
Sabine FOULON Directrice de l'Enseignement Supérieur auprès de la Rectrice

Invités permanents sans voix délibérative

Philippe HAERTEL, DGS de l'UFTMiP
Christelle FARENC, Directrice du DFVE, excusée
Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI, excusé
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,
Jean SALANOVA, VP Numérique, excusé

Invités occasionnels sans voix délibérative

Christelle GUEGAN Inserm,
François BONVALET, TBS, représenté par Denis Lacoste
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry, excusé
-----, Isdat,
Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé
Pierre DUFRESNE, SATT,
Eric JOURNAUX, CREPS, excusé
Geneviève CAMPAN, CNES, excusée
Michèle MARIN, INRA, excusée
Florence MORINEAU, IRD, excusée
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,
Boris FINOT, Service Maintenance et Moyens Généraux de l'UFTMiP, excusé
Delphine VIE, Service des affaires financières de l'UFTMiP,
Jean-Yves LOPEZ, Service numérique de l'UFTMiP, excusé
Béatrice QUEULIN, Services des ressources humaines de l'UFTMiP,
René-Marc WILLEMOT, Directeur du service immobilier et aménagements de l'UFTMiP,
Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP
Vanessa VILLA-BERTRAND, Directrice Opérationnelle du DFVE
Carine DESAULTY, Directrice Opérationnelle du DRDV, excusée
Milène DURO, Directrice Opérationnelle du DREI,

1. Présentation des nouveaux élus étudiants et doctorants	
P. Raimbault	Conformément à l'art.31 de nos statuts, les mandats des élus représentant les étudiants et doctorants, ainsi que les personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales ont été renouvelés.
	Les nouveaux représentants des étudiants et des doctorants titulaires et suppléants du conseil d'administration sont présentés individuellement.
M. Soumet	Il demande que la tribune se présente également. <i>Présentation des représentants des membres présents à la tribune (Corinne Mascala Présidente de l'UT1C, Richard Laganier Administrateur provisoire d'UT2J, François Demangeot, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UPS qui est présent pour le Président de l'UPS, Bertrand Raquet Directeur de l'INSA et Virginie Mahdi adjointe au Délégué régional du CNRS Midi-Pyrénées).</i>
M. Soumet	A quel titre Monsieur Laganier siège ? A-t-il le droit de vote ?
P. Raimbault	Nous avons posé la question au Rectorat et à la DGESIP qui ont confirmé qu'il a toute latitude pour représenter et s'exprimer au nom d'UT2J. Sabine Foulon confirme ce point.
R. Laganier	Il indique qu'il ne gère que les affaires courantes et qu'il ne prendra pas part aux votes. Par contre il a la procuration de JP Vinel et votera pour lui.
M. Soumet	Il se présente : il est le représentant du syndicat CGT
2. Présentation des personnalités extérieures article 30 3° a), b) et c)	
P. Raimbault	Sur les six personnalités extérieures qui doivent être renouvelées, 3 représentants sont désignés par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et le CESER Occitanie (article 30 3° a), b) et c) des statuts) et font donc l'objet d'une décision du Président. La Région Occitanie et le CESER Occitanie nous ont indiqués les noms de leurs représentants titulaire et suppléant : - Pour la Région : Nadia PELLEFIGUE (titulaire) et Marie-France BARTHET (suppléante) - Pour le CESER : Jean-Louis CHAUZY (titulaire) et Alain RADIGALES (suppléant) Le représentant de Toulouse Métropole sera désigné le 28 juin.
3. Désignation des autres personnalités extérieures article 30 3° d)	
P. Raimbault	Les 3 autres représentants sont issus des collectivités territoriales où sont implantés les universités et établissements membres de l'UFTMiP et sont proposés par les représentants des établissements et organismes membres. Lors du Conseil des membres du 4 mai 2018, il a été proposé le dispositif suivant : 1. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Grand Albigeois (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté

	d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (années universitaires 2020-2021 et 2021-2022), Rodez Agglomération (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024) ; 2. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet (années universitaires 2020-2021 et 2021-2022), Département du Tarn et Garonne (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024) ; 3. Un siège est attribué par rotation tous les deux ans aux collectivités suivantes : Grand Figeac (années universitaires 2018-2019 à 2019-2020), Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes (années universitaires 2019-2020 et 2021-2022), Grand Cahors (années universitaires 2022-2023 et 2023-2024). Ces propositions ont été faites en concertation avec les établissements universitaires du site et permettent une représentation équilibrée. Vote sur la proposition et les collectivités qui devront désigner des représentants : NPPV¹ : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Approuvé à l'unanimité Madame Delpeyrat, la suppléante de Mme Tafelski représentant Le Grand Albigeois est présentée. Les deux autres représentants sont en cours de désignation et siégeront au prochain conseil d'administration. Par ces désignations la parité sur l'ensemble des personnalités extérieures (c'est-à-dire les représentants des établissements et organismes associés, des entreprises et associations et des personnalités extérieures représentants les collectivités) est assurée puisque nous aurons très exactement 12 hommes et 12 femmes.
	4. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 avril 2018
P. Raimbault	Pas de remarques Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Approuvé
	5. Présentation politique générale
P. Raimbault	<i>Cf. PWP présenté au Conseil d'administration (PJ1)</i> La loi d'habilitation devrait paraître au plus tard en septembre puis il faudra un délai de 6 mois pour disposer des ordonnances attendues. C'est pendant ce délai qu'il faudra faire remonter nos demandes éventuelles pour notre projet.
B. Raquet	Ces dernières semaines nous avons eu trois rencontres intéressantes : Marie Regnier du cabinet du MESRI pour les questions ESR, notre Ministre de tutelle et la Présidente de Région C. Delga. Le fil conducteur de ces trois rencontres a été l'attente du politique d'une prise de conscience au niveau du site et l'envie de progresser et de saisir les opportunités se présentant à nous. La prise de conscience est probablement une alternative entre se satisfaire de la

¹ NPPV : ne prend pas part au vote

	situation actuelle, avec le risque si on ne bouge pas de dégrader progressivement le modèle et le site toulousain (sans labélisation on se voit aussi privé de certains appels d'offres nationaux), et une envie de faire progresser le site sur deux aspects qui sont actuellement une faiblesse : avec une stratégie plus affirmée de visibilité internationale et essayer d'avoir une stratégie scientifique davantage affirmée et mieux coordonnée entre nous et avec les organismes de recherche. Si nous n'arrivons pas à progresser sur ces deux objets, nous n'aurons pas de moyens pour nous accompagner dans nos actions. Si nous restons en l'état nous continuerons à renvoyer auprès du MESRI une image particulièrement négative. Il y a donc matière à réflexion pour évoluer. Si nous n'arrivons pas à construire ensemble pour répondre à une stratégie de recherche avec une visibilité internationale, nous échouons et nos projets ne pourront être déployés.
C. Mascala	Elle partage tout ce qui vient d'être dit mais le message qui nous a été passé est un message de souplesse. L'Etat nous dit que nous n'avons plus de cadre rigide imposé. Ce n'est pas forcément confortable puisque nous allons devoir inventer ce cadre. C'est aussi un changement important puisque cette souplesse nous a fait défaut jusqu'à maintenant pour inclure les divers établissements. Le MESRI nous demande de faire des propositions pour affiner le cadre juridique. Cette souplesse nous permettrait d'avancer tous ensemble, peut-être avec des périmètres et des rythmes différents, mais c'est indéniablement une possibilité de rebond qui nous est donnée.
R. Laganier	Le positionnement d'UT2J va se décider dans le cadre des élections à venir au sein de son établissement. Sans doute ces élections vont avoir un impact sur la construction de l'UFTMIP. Il espère qu'UT2J pourra participer au projet et que cette annonce permettra d'avoir un positionnement positif d'UT2J dans le paysage.
F. Demangeot	Il tient à réaffirmer que l'immobilisme serait une forme d'acquiescement aux résultats de rejet de l'IDEX. Or il faut absolument une réaction et l'UPS s'inscrit entièrement dans cette démarche d'action et de rebond.
CNRS	Toulouse est un site très important pour le CNRS en matière d'intensité scientifique et la perte de l'IDEX rend d'autant plus indispensable cette construction partagée.
P. Raimbault	Nous avons reçu un courrier du PDG du CNRS s'inscrivant dans une démarche auprès de 20 sites en France prioritairement considérés comme importants par le CNRS, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour notre site.
C. Chassot	L'ensemble des messages qui sont passés vont dans le bon sens : il ne faut « pas lâcher l'affaire » après le rejet de l'IDEX et il faut construire ensemble. Il y a différentes sensibilités dans l'appréciation de ce qu'a dit la MESRI. Certes, nous avons de la souplesse mais on nous dit aussi qu'il faut faire attention à répondre à certaines exigences pour ne pas être pris en défaut. L'expérience que nous avons eue avec le projet IDEX, qui malgré tout était sur les rails pour le CGI, nous indique qu'il faut faire attention au message. On nous demande de présenter un projet qui est très important et qu'il convient de prendre en compte à tous les niveaux. Ayons cette exigence dans chacun de nos établissements.

P. Raimbault	Ce n'est pas contradictoire de répondre à des exigences et de disposer d'une souplesse pour construire un projet.
P. Piera	A la suite du rejet il y eu beaucoup d'inquiétude chez les personnels. Or, pour le projet il faut sentir l'adhésion des personnels sinon nous aurons des petits projets. Il nous faut des projets à dimension nationale sur lesquels nous pouvons communiquer et des projets créant une adhésion forte. Les personnels ont envie de connaître ces projets pour pouvoir y adhérer.
P. Raimbault	L'INPT n'est pas représenté aujourd'hui car appelé par ailleurs, mais la Vice-Présidente recherche est présente et peut confirmer que l'INPT travaille activement sur les différentes actions proposées. Cette question d'adhésion est effectivement fondamentale. Comme nous n'avons plus le carcan juridique qui nous a gênés, cela nous permet de traiter des sujets intéressants pour les personnels comme, par exemple, les bourses d'emplois.
M. Soumet	La présentation est claire. Nous voyons deux objectifs : la politique scientifique et la reconnaissance internationale : d'accord. Là où ce n'est pas clair c'est quand on parle de géométrie variable et d'université cible avec des projets qui nécessitent des transformations (on comprend juridiques). Est-ce que ces projets nécessitent une transformation de structure ? Peut-on expliquer ce point. Cette université cible un peu réduite serait composée de qui ?
P. Raimbault	L'idée est d'avoir des statuts permettant d'avancer à géométrie variable est aujourd'hui ouverte. Cela ne veut pas dire que nous utiliserons cette possibilité : à ce stade il est trop tôt pour dire s'il y a des sujets sur lesquels seuls quelques établissements souhaitent aller. C'est une possibilité et non une certitude d'aller vers une géométrie variable. Concernant l'établissement cible, la plupart des projets peuvent être faits dans le cadre de la COMUE, moyennant parfois une évolution statutaire, mais nous n'avons absolument rien affirmé sur le fait que la COMUE allait être transformée en autre chose. Nous n'avons pas non plus fermé la porte d'une transformation de la COMUE car il faut affiner le projet pour tirer les conséquences sur la structure. De nouveaux outils juridiques vont être donnés mais nous sommes en amont de la réflexion sur ce terrain-là. Nous avons préféré définir l'ambition avant de passer à la structure.
M. Soumet	Il a quelques questions sur le texte soumis. Page 8 : « définir un nouveau modèle économique de la COMUE »... C'est curieux pour un établissement public d'utiliser ces termes.
P. Raimbault	Même en tant qu'établissement public on doit savoir sur quelles ressources on peut compter. Dans le budget 2018 nous avons encore plus de 2 millions d'euros de l'Idex que nous n'aurons plus l'année prochaine et donc des actions devront être interrompues. D'autres, si elles sont prolongées, vont nécessiter une redéfinition du financement. La manière dont les cotisations sont élaborées aujourd'hui étaient fondée sur des critères en lien avec l'Idex et qui doivent être revus.

M. Soumet	Page 14 « service Europe » : on parle d'un seul lieu ou des pratiques ?
P. Raimbault	Il y a eu des discussions entre plusieurs établissements. Un service Europe fait référence à des compétences pointues que chaque établissement n'a pas forcément. L'idée est d'avoir un pool pour partager les compétences de chacun mais pas forcément un lieu unique. Il y a aussi l'idée d'aider les personnels des établissements qui n'arrivent pas toujours à répondre aux chercheurs.
M. Soumet	Page 22 : le SICD : « mutualisation » cela veut-il dire transfert des emplois vers un service commun ?
P. Raimbault	Le SICD est un service dont la gestion administrative et financière est déjà assumée par la COMUE. Les emplois en revanche relèvent de plusieurs établissements (principalement UT1C, un peu à UT2J et marginalement à l'INSA).
M. Soumet	Il évoque les SCD.
P. Raimbault	On ne parle pas ici des SCD. Ce qui est visé est le SICD avec l'idée de transférer les emplois à la COMUE.
M. Soumet	Page 25 : l'Observatoire de l'UFTMiP a été mis en place pour UNITI. Va-t-il devenir pérenne ?
P. Raimbault	L'Observatoire de l'UFTMiP est un lieu où nous avons consolidé des indicateurs et des données communes nous permettant de répondre à diverses sollicitations, notamment lors de l'établissement du contrat quinquennal, et de répondre aux demandes et questions du MESRI (ce n'était pas spécialement pour UNITI). Nous avons 51 indicateurs qui tournaient notamment autour des étudiants et nous souhaitons développer des indicateurs sur d'autres sujets utiles pour d'autres établissements et pour le site. Il est à noter que maintenant certaines données sont accessibles en open access auprès du MESRI, ce qui veut dire que certains indicateurs développés par l'Observatoire pourront être abandonnés.
P. Anson	Page 5 est évoqué le fonctionnement régulier d'un CHSCT, or ce dernier dépend d'un Comité technique : est-ce un oubli ?
P. Raimbault	Ce n'est pas un oubli : le CHSCT a été mis en place récemment et s'est réuni plus souvent. Le Comité technique fonctionnait déjà avant.
P. Anson	En page 8, sur la médecine de prévention, cela apparaît plus appuyé sur le document. A ce jour il y a une convention avec différents organismes comme le CNRS, l'Inserm, l'INPT et cela semble plus appuyé dans le document que ce qui se fait à ce jour. Il souhaite avoir des

P. Raimbault	informations sur le calendrier. Il précise qu'il faut distinguer la médecine préventive des étudiants de celle pour les personnels. Nous voulons déployer la médecine de prévention au profit des étudiants à l'échelle de l'UFTMiP : c'est un sujet de discussion. Peut-être que des établissements en avaient déjà discuté ?
V. Mahdi	Le CNRS en avait discuté avec l'Inserm et il y a également une discussion avec l'INPT et l'INSA pour une mutualisation de la médecine de prévention pour les personnels mais cela n'a pas encore abouti.
P. Raimbault	C'est un processus en cours et UT2J sera bienvenue pour participer à la réflexion quand elle pourra décider.
P. Anson	Il évoque des personnels avec des situations à risque et il n'y a pas de médecins. Cette problématique doit trouver une solution.
R. Guivarch	Où en est-on de l'organisation de la bourse des emplois pour les BIATSS ?
P. Raimbault	Nous ne sommes pas très avancés à ce stade. Il y a eu un début de réflexion avec les SRH des cinq établissements membres de l'ex-UT mais c'est un sujet qui intéresse aussi d'autres établissements et nous souhaitons avancer là-dessus.
R. Guivarch	C'est un point important pour obtenir l'adhésion des personnels à l'UFTMiP.
H. Sahraoui	Dans le cadre de la politique générale nous discutons de quelle vision et quel futur. Quelle est l'implication des étudiants dans la réflexion dans ce fameux futur ? Est-ce que notamment les élus étudiants, les Vice-Présidents étudiants et, notamment du secteur 4, ont été et vont être associés à cette réflexion très importante pour ces 100 000 étudiants du site ?
P. Raimbault	Les Vice-Présidents étudiants ont été associés, notamment dans le cadre des bureaux du DFVE et des groupes de travail donc il y a eu des réunions menées avec eux et le bureau leur a été ouvert sur d'autres sujets ; c'est une démarche que l'on doit continuer. Par la suite nous avons aussi associé des étudiants élus au travers du Conseil d'administration, ou du Conseil Académique. Il est rappelé également la démarche que nous avons eu pour l'établissement du Schéma de la vie étudiante avec depuis deux ans un forum mis en place pour affiner l'implication des étudiants dans d'autres actions que la formation comme le logement, le sport, la culture etc... Ces réflexions sont menées avec les représentants des étudiants au sens large à savoir les élus mais également des représentants des associations étudiantes.
M. Soumet	Des groupes de travail sont mis en place : est-ce que ce sont les mêmes qui ont été mis en place pour UNITI ou sont-ils différents et modifiés ? Est-ce que ce sont des groupes fermés ou ouverts ?

P. Raimbault	Pour l'instant il y a peu de groupes de travail. Nous faisons appel aux Bureaux de nos départements pour travailler, parfois à des sous-ensembles de ces Bureaux lorsqu'il s'agit de travailler sur sujet ciblé comme par exemple la formation continue ou le service Europe. Il n'y a pas à ce stade de groupe de travail spécifique mis en place. A la suite de ces échanges sur la politique générale de l'UFTMiP, que ce document doit faire l'objet d'un vote. Il informe que si une majorité des deux-tiers se prononce contre cette politique et cette stratégie, il devra démissionner immédiatement. Vote : NPPV² : 1 - Contre : 0 - Abstentions : 4 Approuvé Le Président remercie de la confiance qui vient de lui être accordée et de l'appui sur la démarche entamée.
6. Délégation de pouvoirs au Président de la COMUE modifiée	
P. Raimbault	Le contrôle de légalité a émis une remarque sur l'étendue de la délégation de pouvoirs qui avait été votée il y a deux ans par le Conseil d'administration au profit du président. Il l'a estimée trop large car ne comportant pas de seuils notamment pour les conventions et les contrats. Il est proposé de modifier la délégation de pouvoirs au président de la façon suivante : - <i>L'aliénation des biens mobiliers ;</i> - <i>L'acceptation des dons et des legs ;</i> - Les marchés publics relevant de sa compétence ; - Les conventions sans engagement financier relevant de sa compétence ; - Les conventions et contrats impliquant un engagement financier de l'UFTMiP dont le montant est inférieur à 1 million d'euros ; - <i>Les actions en justice, tant en demande qu'en défense, et les transactions;</i> - <i>La participation de l'UFTMiP à des personnes morales, notamment par la prise de participation ou la création de filiale</i> Il demande à Sabine Foulon si cette rédaction convient.
S. Foulon	Cela convient.
M. Soumet	Qu'entend-on par « aliénation des biens immobiliers » ?
P. Raimbault	C'est la vente des immeubles Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
7. Désignation des membres au Conseil d'administration de la SATT TTT	

² NPPV : ne prend pas part au vote

P. Raimbault	L'UFTMiP est actionnaire de la SATT et a des représentants au Conseil d'administration de celle-ci. Il est proposé une mise à jour des représentants de la COMUE qui siègent au conseil d'administration de la SATT pour prendre en compte le changement de directeur du DRDV : Jérôme Vicente. Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
8. Budget rectificatif n°2	
D. Vie	<i>Présentation d'un PWP (PJ2)</i>
P. Raimbault	Nous avons entamé la démarche pour le passage aux responsabilités et compétences élargies. Nous avons eu un accord de l'IGAENR et le soutien du MESRI mais Bercy tarde à donner son feu vert. Nous avons reposé la question. Nous espérons une réponse aujourd'hui que nous n'avons pas eue. La date du 1 ^{er} juillet sera difficile à tenir mais nous l'espérons pour le 1 ^{er} septembre.
R. Pradalier	Concernant les budgets alloués à la vie étudiante, il y a une baisse de près de 300 000 € environ liée à la perte du label Idex. Pourquoi l'UFTMiP a fléchi un budget aussi important sur la vie étudiante avec l'Idex plutôt que de le faire sur d'autres sujets ce qui lui aurait permis de garder la vie étudiante ? A quel point étions nous obligés de flécher ces montants ?
P. Raimbault	Lorsque nous avons été labellisés c'était sur la base d'un projet qui devait se décliner en actions dans divers domaines, dont celui relatif à la vie étudiante. Ce projet donnait lieu à une convention avec l'Etat (ANR) qui prévoit des montants pour chacune de ces actions et c'est dans ce cadre que nous avons été obligés d'utiliser l'argent de l'Idex.
D. Vie	C'est ce qui explique que sur les 600 000 € de reliquats il y en a 400 000 € qui vont sur des actions numériques puisqu'à la fin du projet Idex il faut que l'on puisse justifier que nous avons bien engagé les crédits alloués sur les actions identifiées.
R. Guivarch	Nous avons vu pendant la commission budgétaire que des actions avaient été supprimées comme les bourses de mobilité sortante. Qu'est-il prévu pour que ces actions puissent être menées par les services de l'UFTMiP ? Concernant la future Contribution vie étudiante et campus (CVEC), c'est le CROUS qui collecte tout et reverse une partie aux établissements : est-ce le CROUS qui va gérer tout ça ou est-ce que l'UFTMiP va intervenir ?
P. Raimbault	S'agissant de la Mou'box il n'y a pas de suppression mais une revisite des aides pour les mobilités sortantes. Nous voyons avec la Région comment agir sur ce volet pour trouver d'autres formes de financement. Concernant le FSIE une enveloppe avec une participation des établissements avait été mise en place à laquelle avait été ajouté de l'Idex pour financer des projets étudiants. Nous n'avons pas pu la reconduire déjà l'année dernière. Nous recherchons des financements complémentaires aussi, notamment avec la Région. De même, dans les prochains contrats quinquennaux peut-être aurons-nous des possibilités. On peut imaginer un contrat tripartite avec la Région et l'Etat pour financer ce volet.

	Sur la Contribution vie étudiante et campus l'ensemble du dispositif n'est pas complètement précisé et on attend la circulaire qui va définir un montant minimum qui sera versé à la médecine et sur d'autres volets. Nous souhaitons en discuter en conseil des membres pour poser ce sujet collectivement. Concernant le CROUS le souhait est de travailler ensemble plusieurs projets pour alimenter la vie étudiante sur l'ensemble du campus.
F. Bir	Le CROUS est simplement opérateur de cette mesure et a à charge de collecter cette contribution et de la redistribuer à une liste d'établissements bénéficiaires prédéterminés. Nous attendons le décret et les textes d'application pour connaître les règles établies. Nous avons l'habitude d'avoir des actions communes entre le CROUS et la COMUE. La contribution va néanmoins au-delà des sommes des établissements qui participent à l'UFTMiP et touche d'autres établissements puisque le CROUS doit accompagner tous les étudiants quel que soit le ministère de tutelle. Le texte va passer au MESRI lundi ensuite puis au Comité technique du CROUS et cette contribution étudiante est sous la responsabilité de la rectrice qui doit réunir la commission pour l'ensemble des étudiants de l'Académie de Toulouse.
S. Foulon	Elle souhaite saluer le travail fait par les équipes de l'UFTMiP ; il est à constater une meilleure anticipation budgétaire qui est propice à une meilleure prévision budgétaire et une meilleure visibilité pour tous.
R. Pradalier	Va-t-on pouvoir augmenter les fonds alloués à la Vie Etudiante ? Est-ce qu'il est prévu des fonds pour la formation des doctorants ?
P. Raimbault	Concernant une réalimentation, ce ne sera développé que dans le prochain budget initial 2019 car cette année nous n'avons pas de fonds disponibles à réallouer. Sur la question des fonds pour les formations de l'Ecole des Docteurs il y a déjà eu des discussions pour faire évoluer les contributions des établissements au financement des formations mais à ce stade rien de plus. Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 4 Approuvé
9. Cotisations 2018	
P. Haertel	Présentation des propositions de cotisation pour chaque établissement
H. Sahraoui	Pourquoi le CNRS ne cotise pas comme l'ONERA ?
V. Mahdi	C'est une position globale du CNRS qui ne cotise pas sur des services interuniversitaires qui ne sont pas dans son périmètre.
P. Raimbault	Pour information, le CNRS met à disposition des personnels à titre gratuit, ce qui constitue une contribution indirecte.

	Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstentions : 4 Approuvé
	10. Mise à jour des tarifs de Médiad'Oc, Urfist et SICD
C. Roussy	Présentation des tarifs
H. Sahraoui	Qu'est-ce que la formation Urfist ?
C. Roussy	Il s'agit de l'Unité régionale de formation à l'IST très impliquée dans la formation en particulier des doctorants et des enseignants-chercheurs et enseignants des universités. Il y a un catalogue de formation notamment pour les docteurs. Ce catalogue est gratuit pour les personnels des universités et payant pour des personnes extérieures.
H. Sahraoui	Est-ce gratuit pour les étudiants ?
C. Roussy	Oui. Ces formations sont ciblées pour un public de doctorants et de personnels de l'enseignement supérieur. Si un étudiant est intéressé, il a la possibilité de venir sur ces formations.
	Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	11. Tarifs du DREI
DGS	Présentation des propositions : Pas de remarques du CA.
	Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	12. Tarifs de l'offre de formation du SiUP
DGS	Présentation des propositions : Pas de remarques du CA
	Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	13. Tarifs de vente de stands au colloque AFLS 2018
H. Sahraoui	Est-ce que ce sont ces tarifs là que la Muframex va se voir appliqués pour l'Evènement ESOF 2018 ?
D. Vie	Non c'est autre chose sans rapport
	Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0

	Approuvé
	14. Résultats de la 4^{ème} édition du concours DD Eco-Campus 2018
E. Peron-Bodin	Cf. PWP qui présente les projets lauréats (PJ3) Pas de remarques Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	15. Approbation de la création du groupement de commandes pour la signalisation routière et la signalétique sur les campus
R-M Willemot	Cf. PWP présentant l'objectif du Schéma Directeur Signalétique (PJ 4) Pas de remarques Vote : NPPV : 1 - Contre : 0 - Abstention : 0 Approuvé
	16. Projet Datacentre Occitan
P. Raimbault	Ce sujet est soumis au Conseil d'administration pour information. Nous serons amenés à déposer un dossier de candidature qui sera soumis ultérieurement au Conseil d'administration. Le dossier est présenté par Hervé Luga qui assure actuellement les fonctions de Vice-Président Numérique de l'UFTMiP par intérim.
H. Luga	Cf. PWP présenté en séance (PJ5)
Z. Bennis	C'est très intéressant de vouloir développer ce Datacenter mais on sait que les supercalculateurs sont alimentés par des énergies consommatrices pour le refroidissement. Quelles seront les mesures prises pour en faire un Datacenter écoresponsable ?
H. Luga	Ne serait-ce que la concentration cela nous permet de rentrer dans une démarche écoresponsable dans la mesure où on limite la dissémination des installations sur le site qui sont eux-mêmes consommateurs. Beaucoup de petits laboratoires ont des climatisations vétustes qui consomment beaucoup d'énergie. De plus, l'alimentation en énergie renouvelable peut être envisagée même si ce n'est pas encore discuté actuellement et nous pourrions très bien en parler avec la Région pour pouvoir le mettre en place.
P. Raimbault	Il souligne la valorisation de la chaleur dégagée par CALMIP qui est réutilisée.
D. Le Queau	Il a été évoqué la possibilité pour ces datacenters d'être interministériel : cela l'intéresse. Quel sera l'organisme opérateur ? C'est important pour son établissement qui est sous tutelle du ministère des armées.
H. Luga	Il ne sait pas concernant l'opérateur à ce stade. Sur le volet interministériel, nous avons à proximité l'exemple du ministère de l'agriculture qui agrège le datacenter du ministère de

	l'écologie. Il y a apparemment une volonté à la DGRI de dédier le datacenter à l'enseignement supérieur et la recherche.
D. Le Queau	Au sein de l'UFTMiP nous avons nous même des établissements avec diverses tutelles donc il faut vérifier ce point.
M. Soumet	Qui va choisir ? Puisque visiblement nous sommes sur Toulouse et Montpellier, est-ce que c'est la région qui va choisir la ville d'implantation ? Si c'est Montpellier le problème RH sera plus à supporter ici qu'à Montpellier. Qu'est-il prévu ? Combien de personnes seraient impactées par ce changement en se déplaçant vers le Datacenter ? Concernant les prestations extérieures n'y-aura-t-il pas d'externalisation d'activités sur l'infogérance pour ce Datacenter ?
H. Luga	Si on choisit ce projet c'est pour garder la compétence interne sur des parties techniques et pour éviter précisément d'avoir un opérateur externe sur ce projet. Sur les RH dans un temps proche, ce sont 14 personnes impactées sur tous les établissements (côté ouest ce sont 2 personnes par établissement qui devraient travailler sur l'administration de ce Datacenter). Sur place il faut qu'il y ait de manière continue 5 personnes ; tout le reste peut se faire en administration à distance. Côté Montpellier ils ont monté un projet avec le rectorat et ils ont transféré tous les personnels vers le CIMES. L'arbitrage se fera sans doute au niveau de la Région et de l'Etat <i>via</i> la DRRT, les deux travaillant en interaction avec les deux rectorats. Il est indiqué que nous avons toutes les chances pour que le Datacenter régional soit sur Toulouse à l'Espace Clément Ader.
M. Soumet	Pourquoi parle-t-on de deux datacenters ?
H. Luga	Nous sommes en discussion avec l'Université de Montpellier et il n'est pas possible d'affirmer aujourd'hui que notre site sera choisi même si nous avons toutes nos chances.
M. Lalanne	Ce Datacenter va récupérer ce qui fonctionne dans les divers établissements. On sait que beaucoup de machines sont anciennes : n'y-aura-t-il pas des problèmes de compatibilité technique ? Y-a-t-il un budget pour permettre de les remplacer ?
H. Luga	Dans certains les établissements viendront avec leur serveur dans le Datacenter quel que soit l'état du serveur. Nous allons aller de plus en plus vers un service cloud avec paiement de cotisations incluant l'amortissement des établissements ce qui constituerait un mode de location et non plus de propriété. Cela contribuera à l'alignement des machines techniquement.
H. Sahraoui	Quel est le calendrier prévisionnel pour la mise en service ?
H. Luga	C'est la fin de l'année et pour la mise en service minimum (arrivée des machines) un an après environ car nous avons des travaux à faire en amont.

	Pour les tarifs d'hébergement nous serions sur un tarif national puis ensuite sur un tarif qui se pratique dans des structures interministérielles d'hébergement d'enseignement supérieur et de recherche.
	17. Présentation du nouveau site institutionnel et du site étudiant de l'UFTMiP
M.Ducolombier	<i>Pour information – Présentation du site remanié en direct</i>
S. Rose	Elle indique qu'il y a eu beaucoup de travail pour remanier ce site et elle tenait à saluer ce travail ici.
M.Ducolombier	Le site de l'UFTMiP est en cours de publication et nécessite un très gros travail des services numériques puisqu'il y a des contenus à rebasculer. Concernant le nouveau site étudiant Welcome Desk, ce dernier sera publié au moment des résultats du bac (1 ^{ère} semaine de juillet) avec une campagne de presse et de communication sur les réseaux sociaux. Il y aura une version en anglais plus tard.
C. Colin	Elle remercie pour ce travail. Il y a plusieurs sites qui se développent et quid de Vivo et du portail valorisation – relations entreprises ?
M.Ducolombier	Sur le nouveau site institutionnel on a anticipé sur la création des futurs sites qui vont se développer comme Explorer et le site en cours d'élaboration sur les relations avec les entreprises. Il y aura des renvois sur ces sites pour éviter des actualisations gigantesques. Le service Communication est impliqué dans toutes les créations et peut donc anticiper.
M. Lalanne	Retrouve t-on dans le site les préoccupations de développement durable ?
M.Ducolombier	Oui dans le site institutionnel il y a le volet développement durable dans un onglet : les actions du développement durable.
L. Grosclaude	Il regrette le terme « ouverture sur le monde » et préfère un onglet « International » que toutes les universités ont. Il met en garde sur la traduction du site en anglais car le prestataire a posé problème sur le dossier Idex.
M.Ducolombier	Le site actuel est déjà traduit et publié. Il a été traduit par des anglicistes et le travail a été supervisé par le DREI.
J. Sourisseau	Elle souligne la nécessité de rendre visible le dispositif DILAMI sur le site.
M.Ducolombier	Les demandes ne sont jamais tardives car c'est un site sur lequel nous avons totalement la

H. Sahraoui	main. Nous pourrions l'alimenter au fur et à mesure avec de nouveaux contenus. DILAMI doit être présenté dans les parcours de réussite.
	Il demande qu'une attention particulière soit apportée à la rubrique « l'm a student » et « Student life ».
M.Ducolombier	Pour nous aussi en l'état ce n'est pas possible mais il faut redire ici que ce site est en cours d'intégration et nous laissons pour l'instant des contenus pour ne pas perdre les référencements. Nous continuons à travailler pour améliorer et regrouper des rubriques Elle précise que ce travail a été fait en étroite relation avec le SNUT et a été piloté par le DFVE.
	18. Calendrier des conseils d'administration de l'UFTMiP
	Pour information
	19. Liste des conventions
	Pour information
	20. Questions diverses
	Pas de question

Toulouse le 8 octobre 2018

Le Président de l'Université Fédérale de
Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT



